

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 FÉVRIER 2017

Étaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, HUBERT, PASQUIER Marie-Thérèse, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, JOURDAIN, SIMON, GOUPY, RICHET,
FOURNIER, RADIGUE

Était absente / excusée : Madame PASQUIER Séverine

Secrétaire de Séance : Madame FÉVRIER Florence

L'an deux mil dix sept, le trois février à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 janvier 2017, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2017 ne suscite aucune remarque particulière. Monsieur PANNIER précise que les délais concernant les travaux du logement communal 7, rue Saint Mamert sont bien respectés.

✓ Information sur l'avenir de l'Épicerie

Avant la séance, Madame BOUTET est venu exposer aux conseillers municipaux les raisons de l'arrêt de son activité.

Compte tenu de ses explications, le Conseil Municipal a pris note que Madame BOUTET n'était pas hostile au prolongement de son activité jusqu'aux vacances d'été afin de se donner le temps de trouver un repreneur : pour ce faire, une rencontre avec le banquier est donc envisagée.

Dans le cadre de la pérennisation d'un service à la population, la seule solution qui s'offre au Conseil Municipal serait d'acheter les murs de l'ensemble immobilier. Une estimation auprès du service des Domaines sera donc demandée.

✓ Projet de travaux voirie 2017

Lors de la réunion du 10 novembre 2016, Monsieur POUSSE avait indiqué que Monsieur POTIER de ATESART était venu pour étudier les travaux demandés par la commission Aménagement Rural et avait chiffré ces travaux pour un montant total de 27 058 € HT.

Par ailleurs, les conseillers ne souhaitent pas effectuer la technique GREMAIR en 2017.

Monsieur POUSSE indique le détail des estimations de ATESART à savoir :

- Route du Petit Chambron avec un reprofilage de chaussée en BB 0/6 et un enduit bi-couche : 13 034 € HT
- Route de la Guilmaudière avec un revêtement bi-couche : 5 654 € HT
- Route de la Poissonnière avec la réalisation d'une poutre béton en rive et le reprofilage de chaussée en BB 0/6 : 4 850 € HT
- Entrées de Chemins avec un enrobé BBSG 0/10
 - de la Maussonnière : 746 € HT
 - des Portes : 1 270 € HT
 - de l'Orgerie : 1 504 € HT

Il convient également de prévoir l'entrée de chemin du Petit Belin pour environ 1 880 € HT
L'estimation globale de ces travaux s'élève à environ 35 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'inscription de ces travaux au Budget Primitif 2017 et à autoriser Monsieur le Maire à effectuer une consultation d'entreprises.

✓ **Proposition du FDGDON concernant la présence de pigeons sur l'église**

Messieurs PANNIER et POUSSE ont rencontré Monsieur PERROTIN de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Sarthe (FDGDON) concernant la régulation des pigeons sur le toit de l'église.

Pour information, les pigeons dans les exploitations agricoles de la commune ont été recensés soit environ 280.

Monsieur PERROTIN a adressé un devis pour la régulation par tir à la carabine à air comprimés des pigeons bisets féral (dits « pigeons de clocher ») pour un montant de 535,28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à cette régulation et accepte le devis de la FDGDON pour un montant de 535,28 € TTC qui sera inscrit à l'article 611 (Prestations de service).

Monsieur PANNIER fait part également de la nécessité de dératiser le réseau de la Chanvrerie (6 tampons). Trois devis ont donc été demandés aux sociétés :

Prophyl Végétal (2 passages) : 155,76 € HT

Farago Sarthe (3 passages) : 78 € HT

TSF Madeline (2 passages) : 60 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société FARAGO Sarthe pour réaliser la dératisation en 2017 du réseau de la Chanvrerie en effectuant trois passages sur les six tampons pour un montant de 78 € HT soit 93,60 € TTC. Cette dépense sera inscrite à l'article 6156 (Maintenance) du Budget Primitif 2017.

✓ **Financement du feu d'artifice pour le Comice**

Monsieur POUSSE, Président du Comice 2017 a adressé un courrier de demande de subvention pour le tir du feu d'artifice organisé à l'occasion du Comice sur la commune.

Il est précisé que c'est l'organisateur de la manifestation qui doit être assuré pour le tir de feu d'artifice.

Le coût total du feu d'artifice est estimé entre 3 500 € et 4 000 € avec une participation de 50% par l'association « Animations Festivités Audoniennes ».

Monsieur POUSSE Alain, Président du Comice Audonien ne prend pas part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 50 % du coût avec un montant maximum de 2 000 €.

✓ **Demande de remboursement arrhes suite à annulation location Salle de l'annexe du Restaurant Scolaire**

Monsieur et Madame GILABERT ont loué la Salle annexe du Restaurant Scolaire le 31 décembre 2016 avec règlement de 93,50 € d'arrhes en octobre 2016.

Cependant, cette location n'a pu être réalisée en raison d'un problème de santé..

Par courrier en date du 13 janvier 2017 accompagné d'un certificat médical, Monsieur et Madame GILABERT demandent le remboursement des arrhes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à rembourser la somme de 93,50 € encaissée en octobre 2016. Ce remboursement sera imputé à l'article 673 (Titres annulés).

✓ **Modification du règlement du cimetière**

Le règlement du cimetière en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2013 nécessite d'être modifié notamment aux articles 1^{er} et 67 concernant le jardin du souvenir où les cendres de tous défunts peuvent être dispersées dans le jardin du souvenir et non limitées aux cendres des personnes ayant droit au cimetière de la commune.

En effet, une commune n'a pas la possibilité de limiter l'accès au jardin du souvenir situé dans le cimetière communal aux seules personnes pouvant prétendre à être inhumées dans le cimetière. Les cendres d'une personne décédée dans une autre commune peuvent donc être dispersées dans le jardin du souvenir (JO Sénat, 31.10.2013, question N°04524, p3170) mais peuvent être soumises à la perception d'une taxe votée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire à modifier le règlement notamment les articles 1 et 67.
- ne met pas en place de vacation pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

✓ **Reversement du Fonds d'amorçage versé par l'Etat**

Le fonds de soutien au développement des activités périscolaire 2016/2017 versé par l'Etat est perçu par toutes les communes percevant la Dotation de Solidarité Rurale cible.

Les Temps d'Activités Périscolaires étant gérés par la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » sont donc assurés financièrement par la Communauté de Communes : le fonds d'amorçage est donc à reverser comme pour l'année scolaire 2015/2016 à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le reversement de l'intégralité du fonds d'amorçage soit 90€ par enfant scolarisé à la Communauté de Communes « Orée de Bercé-Belinois » pour l'année 2016/2017 dès son versement.

Pour information, le premier acompte s'élève à 4 290 €.

✓ **Conventions communautaires**

Monsieur PANNIER expose aux conseillers municipaux les propositions de conventions qui peuvent être signées avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

1. Convention de groupement de commandes du débroussaillage des abords de la voirie et le curage des fossés

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de signer la convention de groupement de commandes pour le débroussaillage des abords de la voirie et le curage des fossés avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ».

Cette convention débutera le 1^{er} janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2018.

Cette convention rappelle les missions de la communauté de communes, coordinateur du groupement chargé de la gestion de la procédure de passation de marché et des communes membres. Les communes membres devront définir leurs besoins, notifier et signer le marché, exécuter le marché en s'engageant à commander aux entreprises retenues à hauteur de ses besoins exprimés. Chaque membre est en charge des opérations d'exécutions des contrats avec notamment la passation, la réception et le paiement des prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour le débroussaillage des abords de la voirie et le curage des fossés avec la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois ». Cette convention débutera le 1^{er} janvier 2017 et prendra fin le 31 décembre 2018.

2. Convention de groupement de commandes pour le balayage mécanique des rues de la commune

Dans le cadre de la mutualisation des travaux d'entretien de la voirie, la commission communautaire propose pour 2017 un groupement de commandes pour le balayage mécanique des rues des communes.

Par délibération en date du 13 décembre 2016, le Conseil de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » a approuvé la constitution du groupement de commandes et a validé la désignation de la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement avec quatre communes (Marigné Laillé, Saint Gervais en Belin, Moncé en Belin et Saint Ouen en Belin).

Le groupement de commandes est constitué de la Communauté de communes Orée de Bercé-Belinois représentée par Nathalie DUPONT, Présidente et des communes de Marigné Laillé, Laigné en Belin, de Moncé en Belin, de St Gervais en Belin et de St Ouen en Belin représentées par leur maire.

Chaque membre détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire.

Chaque membre adhère au groupement de commandes par délibération de l'assemblée délibérante approuvant l'acte constitutif ou par toute décision de l'instance autorisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise la constitution du groupement de commandes auquel participeront les quatre communes et la communauté de communes, pour la nature du marché citée précédemment,
- accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires.

Deux circuits de balayage sont prévus :

- Un petit circuit de 2,420 km de balayage (l'agglomération sur le RD32 et le tour de la place) qui sera réalisé 2 fois cette année.

Un grand circuit de 7,4 km comprenant le petit circuit et les rues annexes de l'agglomération effectué 2 fois.

Le calendrier sera aménagé compte tenu du Comice organisé les 26 et 27 août 2017.

✓ Questions d'Actualité

▪ Pour information

- Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal d'un courrier du Conseil Départemental par lequel il est rappelé le transfert de la compétence transports scolaires aux Régions dans le cadre de la loi NOTRe.

Aussi, la commission permanente en date du 18 novembre 2016 a décidé de ne plus accorder à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, d'aide aux collectivités pour le transport des élèves du primaire vers les piscines.

- Pour les travaux de montée en débit sur la Communauté de Communes, les entreprises ont été retenues :

- Pour le génie civil, l'entreprise SOBECA avec début des travaux de sondage semaine 5 et tranché semaine 7 pour Saint Ouen en Belin
- Pour la fibre, l'entreprise SERFIM T.I.C

- Monsieur BOISSEAU est le nouveau président du Comité Ecommoy-Téloché du Souvenir Français.
- Spectacle « Guignol » pour les enfants le mercredi 8 février 2017 au Stade.
- Inauguration du Point Information Jeunesse et de sa caravane rénovée par les jeunes le vendredi 10 février 2017 aux ateliers de la Communauté de Communes.
- Concert de l'Ecole de Musique gratuit le Samedi 11 février 2017 à 18h à la Salle des Fêtes de Téloché.
- Congrès des Maires, Adjointes et Secrétaires de Mairie le Jeudi 5 octobre 2017 à 17h 30 à la Salle Audonienne.
- Madame BIGOT, correspondant Défense informe le Conseil Municipal d'une réunion d'information sur le recrutement massif dans l'armée et la participation aux assemblées générales de Génération Mouvement communal et cantonal.
- Monsieur JOURDAIN indique avoir été interpellé par deux familles concernant des problèmes de violence à l'école. Trois familles ont d'ores et déjà pris des renseignements auprès d'écoles privées et une trentaine de familles sont inquiètes de cette situation. Le problème de violence concernant un enfant sera évoqué au Conseil d'Ecole le 6 février prochain : le compte rendu sera accompagné d'un courrier de Monsieur le Maire et transmis à l'Inspection Académique.
- Madame FÉVRIER expose le projet de la commission Cadre de Vie pour le Comice 2017 à Saint Ouen en Belin à savoir une structure devant la Mairie composée d'un arbre avec des contenants et des végétaux symboles de l'artisanat et de l'agriculture. Par ailleurs, la commission a décidé d'aménager un espace détente végétalisé entre l'atelier Municipal et la haie du petit terrain de football.
- Monsieur POUSSE indique que le repas du Comice a lieu le Samedi 18 mars 2017 à partir de 20h : les tournées de vente de cartes sont en cours et pour l'achat de cartes, prendre contact avec Marie-Rose LANGLAIS.

La prochaine réunion est prévue le 10 mars 2017 à 20h 30.

La séance est levée à 22h 45

**La Secrétaire,
Florence FÉVRIER**